



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

La ministre

Paris, le 21 MARS 2013

Monsieur le Président,

La communauté de communes de Soulaines a fait part à l'Andra de son accord pour la réalisation d'investigations géologiques sur son territoire afin de vérifier la faisabilité d'implantation d'un centre de stockage à faible profondeur pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) auquel pourrait être associé un stockage de déchets de très faible activité (TFA). Cette décision intervient alors que l'Andra vient de remettre fin 2012 son rapport sur les études des scénarios de gestion à long terme des déchets de faible activité massive à vie longue conformément au Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (décret n°2012-542 du 23 avril 2012) et suite au rapport que le Haut Comité pour la Transparence et la Sécurité Nucléaire avait remis en 2011 sur la recherche de site de stockage pour les déchets FAVL.

J'ai demandé à l'Andra de lancer les démarches administratives nécessaires afin de réaliser des investigations géologiques sur la Communauté de Communes de Soulaines en lien avec le Préfet de département. Conformément aux souhaits de la Communauté de Communes de Soulaines et ainsi que vous l'avez recommandé dans le rapport du groupe de travail FAVL de 2011, une structure de concertation relative au développement du territoire qui pourrait accueillir ce nouveau centre de stockage sera mise en place. Elle sera présidée par le préfet de département et composée d'élus locaux, des producteurs de déchets (EDF, AREVA, CEA, Solvay), de l'Andra et des services de l'Etat concernés. Afin de permettre l'information du public au niveau local, l'Andra s'appuiera sur les structures existantes que sont la Commission Locale d'Information du Centre de Stockage de l'Aube et la Commission Locale d'Information et de surveillance du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage.

Monsieur Henri REVOL
Président du Haut Comité pour la Transparence et
l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN)
La Grande Arche Paroi Nord
92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Concernant la recherche d'autres sites susceptibles d'accueillir un stockage de déchets FAVL, j'ai demandé à l'Andra de poursuivre son examen des sites potentiels en accord avec les recommandations que vous aviez émises dans votre rapport de 2011. En particulier, l'Andra se rapprochera des exploitants d'installations nucléaires (EDF, AREVA, CEA) pour préciser les sites susceptibles de posséder une géologie satisfaisante. Par ailleurs, l'Andra se rapprochera également des communes qui s'étaient portées candidates en 2008 ainsi que des communautés de communes concernées en vue de présenter son rapport sur les déchets FAVL de 2012, de les tenir informées du processus de recherche de site en cours et de recueillir leurs intentions.

L'Andra entre donc dans une nouvelle phase de la recherche de site de stockage des déchets FAVL. Aussi, et dans la continuité des travaux que vous avez déjà menés sur les déchets FAVL, je souhaite que le HCTISN contribue à cette nouvelle étape, qu'il veille à la transparence du processus et qu'il s'assure de la bonne transmission de l'information vers la société civile.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien saluement


Delphine BATHO